



## AVIS PUBLIC

### Règlement 2023-01 (Règlement d'emprunt)

Règlement d'emprunt 2023-01, décrétant des travaux pour la construction d'un nouvel abri à sel

Avis public est donné par la présente par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Auclair, Josée Dubé, que le règlement d'emprunt numéro 2023-01 décrétant une dépense et un emprunt de 130 000.00\$ \$ en date du 18 mai 2023 a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 mai 2023

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement d'emprunt 2023-01 au Bureau municipal, 681 rue du Clocher, à Auclair, aux heures normales de bureau.

Fait à Auclair, le 01 juin 2023



Josée Dubé

Directrice générale et greffière-trésorière